

Compte-Rendu de la Commission Tourisme

Jeudi 26 Octobre 2017 à 18h15 au siège de la Communauté de Communes Jura Sud

Présents : Jacques ZANINETTA, Didier BERREZ, Bernard DEDUN, Isabelle GIRIE, Gérald MELESI, Bertrand MONNERET, Michel MUYARD, Bernard PELLETIER Catherine SCHAEFFER

Excusés : Jean-Claude BELZUZ, Michèle BERTHOLINO, Michel BLASER, René MARGUET, Catherine SCHAEFFER

Absents: Olivier GAMBEY, Gilles GUICHON, Guy MOREL, Didier NACACHE

Jacques ZANINETTA remercie les membres présents, évoque ensuite l'ordre du jour et propose de débiter la séance.

1- Point sur les dossiers en cours

-Site archéologique de Villards d'Héria

Jacques ZANINETTA rappelle aux membres que pour faire suite à la demande de la DRAC, une réunion s'est tenue le 19 septembre dernier à la Mairie de Villards d'Héria. La DRAC a insisté sur la nécessité d'établir un projet scientifique et culturel relatif à l'aménagement de ce sanctuaire. En effet, ce site doit être considéré à travers un volet conservation-restauration-préservation, en sus de la dimension purement touristique. Un accompagnement à la collecte de ces données scientifiques et à la construction dudit projet est proposé par la DRAC. Ce projet pourra être mené par des étudiants en archéologie et devrait durer près de 2 ans. La notion de PLUI a également été évoquée puisque celui-ci devra intégrer le site archéologique. Le rendu de l'étude d'opportunité et de faisabilité pour la mise en tourisme du site gallo-romain sera envoyé prochainement aux membres.

-Etude d'aménagement de la presqu'île de Coiselet

La première phase de l'étude de faisabilité pour la valorisation de la presqu'île de Coiselet a d'ores et déjà été amorcée. Afin d'enclencher le travail sur la priorisation des actions et définition des équipements à décliner selon les communes notamment, une rencontre a eu lieu récemment avec les élus de Chancia et de Condes. Il est en effet primordial de mutualiser les équipements entre les communes pour réduire les coûts et requalifier le site global. Un nouvel élément est venu cependant s'ajouter : le Maire de Chancia a été approché par un acheteur potentiel, intéressé pour la reprise du camping de Chancia ainsi que du restaurant de la plage. Cette demande devait être évoquée lors du dernier Conseil Municipal de Chancia mais a été finalement reportée. Il convient désormais d'attendre la suite qui sera donnée à cette demande.

-Etude d'aménagement de la plateforme du Regardoir

Jacques ZANINETTA rappelle l'emplacement stratégique de ce site qui est un emplacement clé non seulement pour Jura Sud mais également pour l'ensemble des Communautés de Communes voisines. La filière créée récemment par le PNR du Haut-Jura et le Pays Lédonien autour de la thématique 'Lacs, rivières, cascades' a d'ailleurs fait état d'un site incontournable.

Un rappel des différentes entités qui composent le site est effectué : espace de contemplation, espace de détente, espace services/ informations, espace accueil/logistique, espace de réserve, espace restauration, espace de loisirs et espace hébergements touristiques.

La question de la présence de l'Office de Tourisme sur ce site est de nouveau placée au cœur du débat. Il est primordial, pour la fiabilité de ce projet, que l'Office de Tourisme soit le pilier central de cette plateforme afin de capter les flux de visiteurs et ce, toute l'année selon Jacques ZANINETTA.

Il est néanmoins intéressant que l'Office de Tourisme puisse également en haute saison se déplacer sur des événements ponctuels, sites touristiques majeurs et ainsi jouer la carte de l'itinérance, réalité avérée désormais au sein de la plupart des Offices de Tourisme nationaux. Pour ce faire, l'idée d'un réaménagement du bibliobus, propriété de la CCJS est évoqué.

Le cabinet d'études a proposé 3 analyses comparatives quant à la situation de l'Office de Tourisme. En clair, celles-ci peuvent être résumées ainsi :

- Solution 1 : délocalisation de l'Office de Tourisme sur le site du Regardoir à l'année
- Solution 2 : délocalisation de l'Office de Tourisme sur le site du Regardoir + OT en itinérance sur le territoire en des points touristiques stratégiques en haute saison
- Solution 3 : l'Office de Tourisme reste dans le bourg centre et un OT secondaire (OT mobile) se positionne sur le site du Regardoir en période estivale uniquement.

6 membres de la Commission Tourisme optent pour la solution 2 et 2 membres sont plutôt favorables à la solution 3.

Le projet sera présenté en bureau, en réunion des Maires et en Conseil Communautaire.

2- Proposition Borne interactive

L'Office de Tourisme évoque la possibilité d'intégrer une borne interactive, en vitrine ou en mobilier urbain de manière à ce que les visiteurs, lorsque l'Office de Tourisme est fermé, puisse avoir accès à l'ensemble de l'offre en temps réel : cartographie, hébergements, commerces et services, restaurants, animations, disponibilité hôtelière, géolocalisation, et ceci traduit en plusieurs langues.

Ce mobilier (avec protection anti-vandalisme) interactif 24h/24 est mis gratuitement à disposition des visiteurs par le groupe Média Plus Communication grâce aux sponsors publicitaires dont il assure la recherche et la gestion sous leur seule et unique responsabilité. Une maintenance gratuite est prise en charge par le groupe pendant toute la durée du partenariat. Les données sont alimentées par nos soins via la base de données du tourisme régional. La conception et la mise en route des applications sont prises en charge par les services de Média Plus communication. En clair, sont uniquement à la charge de la collectivité la pose et l'installation de ce mobilier, les raccordements électriques et téléphoniques nécessaires au bon fonctionnement, l'assurance du mobilier. Le contrat est conclu pour une durée de 6 ans. Si la collectivité souhaite le résilier avant l'expiration des 6 années, une indemnité de rupture de 6000€ doit être versée par la collectivité si cette rupture intervient au terme des 2 premières années et 4000€ si cette rupture intervient au terme de la quatrième année. Le contrat est renouvelable une fois par reconduction express, pour une période de même durée de 6 années.

Les membres sont favorables à cette proposition et proposent également de se rapprocher de Girod Média sur Morbier afin de savoir si ce type de prestation est proposé et sous quelles conditions.

3- Accueil camping-caristes

Jacques ZANINETTA évoque la question de l'accueil des camping-caristes dont l'essor ne fait que progresser. Il propose de solliciter, via un questionnaire, l'ensemble des communes de Jura Sud afin de savoir si un accueil camping-caristes pourrait être envisagé dans leur commune. Le questionnaire devra notamment intégrer des données en phase avec la préconisation des attentes des clientèles : emplacements, nombre d'hectares, viabilisation des terrains... Un travail sera entrepris prochainement en vue de créer ce questionnaire et ainsi recueillir les données des communes. Gérald MELESI pose la question de l'affectation de la zone de La CLAVELIERE, zone

artisanale actuellement, et demande si un changement d'affectation, touristique par exemple, est réalisable. Jacques ZANINETTA lui propose de voir avec Mr le Maire de Vaux les st Claude.

4- Tarifs OT

Jacques ZANINETTA propose une réévaluation des tarifs de l'appel à cotisations de l'Office de Tourisme.

Ceux-ci sont réévalués d'environ 2€. Les membres approuvent cette proposition.

5- Communications et questions diverses

Jacques ZANINETTA informe les membres, qu'à l'occasion des 50 ans du Barrage de Vouglans en 2018, un travail va être amorcé entre EDF et les collectivités locales. Plusieurs réunions vont avoir lieu et à cette occasion, il serait intéressant que 1 ou 2 membres de la Commission Tourisme puissent y participer. M. Monneret serait intéressé à condition que les réunions aient lieu en soirée.

Un retour est fait sur la Gélinotte, service de navette proposée par la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude à destination des vacanciers et des locaux en vue de rejoindre les stations de ski pendant les vacances de février. La Communauté de Communes Jura Sud a été partenaire de cette opération en 2017 mais au vu des résultats de fréquentation soit 6 personnes au départ de Moirans-en-Montagne et le coût supporté par la collectivité (1250€ TTC), les membres approuvent de ne pas reconduire ce partenariat en 2018.

Proposition est faite aux membres d'une boîte pour la vente de la mascotte Ludy. Un prototype a été réalisé par l'imprimerie Caire. Il convient de demander d'autres propositions à d'autres entreprises en vue d'avoir des éléments de comparaison. L'idée d'indiquer la provenance de la mascotte par exemple par la base d'une étiquette ou inscription sous le pied est évoquée (Fabriqué dans le Jura – 'Ludy' Mascotte Jura Sud).

Enfin, présentation est faite aux membres de l'affiche de Noël au Pays du Jouet qui se déroulera du 15 au 17 décembre prochain.

Aucune nouvelle question n'étant soulevée, Jacques ZANINETTA remercie les membres présents et lève la séance.